27e Festival de sculpture Camille Claudel La Bresse

Dossier de candidature

5 - 13 mai 2018

Festival de sculpture Camille Claudel La Bresse

27e

Né en 1990, le Festival de sculpture Camille Claudel a lieu chaque année à La Bresse (88) la semaine de l'Ascension.

Festival

Il regroupe un symposium de sculpture, des expositions d'art (sculpture, photographie, peinture...), des rencontres et événements autour de la sculpture, et des ateliers de découverte de l'art pour les écoles et le jeune public.

international

500 sculpteurs professionnels de 60 pays ont créé des œuvres à La Bresse entre 1990 et 2017. Ce sont autant de rencontres avec des cultures artistiques variées !

de sculpture

Pendant 8 jours, les artistes réalisent une sculpture, sous les yeux du public. Bois, pierre, terre, métal, verre, tissu, tous les matériaux sont admis, du moment que le talent leur donne vie !

Camille Claudel

La famille de Camille Claudel est originaire de La Bresse. C'est pour lui rendre hommage, mais aussi pour s'inscrire dans la lignée créative de cette artiste révolutionnaire, que le festival porte son nom.

Parce qu'on ne sculpte pas en 2018 comme en 1990, ni comme à l'époque de Camille Claudel,
Parce qu'à l'âge de la maturité (27 ans déjà), on doit fortement évoluer,

En 2018, le Festival se renouvelle !

... avec vous ?

Si la sculpture traditionnelle est toujours possible, le Festival Camille Claudel s'ouvre à tout type de sculpture contemporaine.

Tous les matériaux et panachages sont possibles, la création d'installations est envisageable...

La créativité et l'exigence de qualité sont au cœur de la sélection des sculpteurs !

Comment participer ?

Quelques conditions sont indispensables pour postuler :

- Être artiste professionnel (cotiser à la Maison des Artistes)

- Proposer un projet de sculpture à réaliser pendant le temps du Festival. Ce projet respectera le thème de l'année 2018 : « Regard ».

- Expliquer votre démarche technique et artistique, ainsi que votre interprétation du thème.

- Remplir la fiche d'inscription et signer le règlement.

- Retourner votre candidature complète à :

  Mairie de La Bresse,
  12 place du Champtel, BP 11,
  88250 La Bresse
  ou info@labresse.fr

Renseignements complémentaires : info@labresse.fr - 03 29 25 40 21

En 2018, notre invitée d'honneur est :

Dominique Grentzinger

Sculpteur, plasticienne née à Nancy,
Professeur d'art, figure majeure de l'art contemporain en Lorraine,
Elle a son atelier à Lunéville, qu'elle ouvre parfois à des installations et expositions.

RÈGLEMENT DU SYMPOSIUM

conditionnant les candidatures des artistes sculpteurs professionnels

1. Le Symposium International de Sculpture est organisé par la ville de La Bresse **du samedi 5 mai à 8 h au dimanche 13 mai à 18 h**.

Les sculpteurs sur **pierre** sont accueillis **dès le lundi 30 avril à 9 h**.

2. Le thème retenu est : **Regard**.

3. Pour assurer un caractère convivial à cette manifestation, les sculpteurs sur bois ne pourront utiliser les tronçonneuses que les samedi 5 et dimanche 6 mai, et les autres jours de 8 h à 10 h uniquement, sauf le mardi 8 mai et le jeudi 10 mai, jours fériés. Tenir compte de cette contrainte lors de l'élaboration du projet.

4. L'organisation met à disposition de chaque artiste professionnel :

- un billot de tilleul ou autre essence coupé pendant l'hiver (hauteur : 150 cm x diamètre : 50 à 80 cm, dimensions indicatives)
- ou 6 pièces de tilleul de 150 cm de longueur sur 20 cm de largeur sur 6 cm d'épaisseur pour la réalisation de sculpture en bas relief (dimensions indicatives)
- ou un bloc de pierre (diverses origines) : 1/2 m^3 maximum
- ou du métal (cuivre, étain, bronze, etc.)
- ou tout autre matériau pérenne

La sculpture est réalisée dans le volume du matériau disponible. Aucun morceau autre que ceux provenant du billot ou du bloc d'origine ne peut être rattaché à l'œuvre (l'artiste peut éventuellement apporter son matériau en coordination avec l'article 4). L'association de la couleur, du métal, du nylon… dans le respect du projet d'origine est autorisée de manière à valoriser la réalisation. La sculpture terminée devra être réalisée conformément à la maquette sélectionnée. Les dimensions extérieures ne doivent pas excéder **1,50 m**. Il est impératif d'évider la sculpture en bois à l'intérieur, afin de stabiliser la matière.

Deux sculpteurs peuvent éventuellement proposer un projet commun.

5. Pour la sélection, l'artiste doit obligatoirement créer une **œuvre originale** sur le thème du symposium, et ne présenter qu'**un seul projet**. Le dossier d'inscription, à envoyer en Mairie pour le **31 décembre 2017 au plus tard**, devra contenir obligatoirement :

- Une attestation d'appartenance au régime sécurité sociale des artistes auteurs (Maison des Artistes ou équivalent pour les étrangers)
- une maquette en volume (2D ou 3D de 20 cm de hauteur maximum) ou des photographies sous plusieurs angles de la maquette réalisée. Joindre un texte succinct de la démarche artistique et technique de réalisation ;
- un croquis du projet de sculpture avec un texte explicatif et le titre de l'œuvre ;
- une fiche technique indiquant les dimensions de l'œuvre terminée ;
- une fiche d'inscription avec une photo récente (photo passeport) ;
- une courte biographie (Curriculum Vitæ).

Le choix des artistes se fera en priorité à partir des maquettes.

6. Le sculpteur sélectionné doit confirmer sa présence sous 10 jours, à défaut un suppléant sera contacté pour le remplacer.

7. Le sculpteur doit apporter avec lui tous les outils nécessaires à la réalisation de sa sculpture.

Une meule est mise à disposition pour permettre l'affûtage des outils.

8. Le sculpteur travaille à l'extérieur sous abri éclairé. Les emplacements de travail et les matériaux sont tirés au sort le vendredi 4 mai à 18 h pour les sculpteurs sur bois.

Une réunion technique obligatoire concernant l'organisation de la semaine se déroulera le samedi 5 mai à 8 h.

9. Le sculpteur travaille à son emplacement sous sa propre responsabilité et veille à la sécurité de son entourage. L'horaire de travail est prévu entre 8 h et 19 h, avec une pause repas à 12 h s'il le souhaite. Tout travail de sculpteur après la clôture du Festival ne sera pas autorisé pour des raisons de sécurité.

10. Assurance : Le sculpteur doit fournir une attestation d'assurance responsabilité civile.

11. Le sculpteur **s'engage** à être présent **impérativement** à la soirée d'accueil le **vendredi 4 mai à 18 h et durant toute la durée du Festival**.

12. Le sculpteur sera sollicité pour partager son savoir-faire avec les élèves des écoles et pour participer à des échanges culturels (tables rondes) en public et diffusés par les médias. Il apportera de la documentation, éventuellement sur support numérique, de son univers artistique.

13. La présentation officielle des œuvres réalisées se déroulera sur le site, le **samedi 12 mai à 18 h**. Pour en permettre le bon déroulement et dans l'intérêt d'une présentation harmonieuse, chaque artiste devra nettoyer son emplacement avant 15 h.

14. L'œuvre réalisée deviendra la propriété de l'artiste. Il pourra la vendre mais elle devra rester sur le site jusqu'à la clôture du Festival. Le Comité d'organisation retiendra 20 % du montant du prix de vente. Si elle n'est pas vendue, elle devra rester à La Bresse jusqu'à la fin du Festival 2019 et sera exposée dans différents lieux publics. Toutefois, si le sculpteur souhaite emporter sa sculpture à la fin du Festival 2018 ou avant le Festival 2019, il devra régler au Comité 20 % du prix de la sculpture. La valeur de l'œuvre devra être communiquée à la présidente du Comité avant la fin du symposium. En cas de contestation, le prix définitif de l'œuvre sera fixé par le comité.

La sculpture non reprise par son créateur dans un délai de **3 ans** deviendra la propriété de la ville de La Bresse qui la mettra en valeur.

15. Une exposition vente des œuvres réalisées pendant les festivals précédents aura lieu durant la semaine du Festival. Les sculpteurs concernés et intéressés par cette exposition-vente peuvent demander le règlement en Mairie et arriver un jour plus tôt pour valoriser leurs sculptures restées en gardiennage.

16. Le droit d'enregistrer, de filmer ou de photographier à des fins commerciales pendant le symposium demeure réservé au seul organisateur.

17. Le Comité organisera à l'issue du symposium :

- Le **Prix du Public**, qui concernera uniquement les sculptures sur bois. Le lauréat percevra la somme de **1800 € en échange de son œuvre aboutie**.
- Le **Prix du Jury** : désigné par le Jury du Festival, il concernera tous les sculpteurs. Le lauréat percevra la somme de **500 €** et **restera propriétaire de sa sculpture**.
- Le **Prix des Jeunes**, qui sera doté d'une création originale.
- Le jury se réserve le droit de créer un **prix spécial** d'une valeur de **100 €**.

18. Tous les sculpteurs recevront un diplôme de participation au Symposium International de Sculpture.

19. Le sculpteur **professionnel** présent sera indemnisé de la somme de **500 €** pour sa prestation.

20. Le sculpteur sera remboursé de ses frais de transport, trajet le plus direct et le plus économique, depuis son point d'attache jusqu'à La Bresse (toute autre initiative ne sera pas remboursée par le Comité), sur présentation de justificatifs (billet d'avion, de train, de bus, tickets d'essence…) à hauteur de 40% pour les sculpteurs européens et de 60% pour les sculpteurs en provenance des autres continents, dans la limite de **500 €**. Le remboursement des frais de transport et de la prestation se fera par virement bancaire (fournir un Relevé d'Identité Bancaire international avec Code IBAN) après la clôture de la manifestation. L'hébergement et la restauration des sculpteurs sont gratuits et assurés par le Comité d'Organisation. Les frais personnels tels que boissons supplémentaires, téléphone, etc., sont à la charge du participant.

21. L'hébergement de l'artiste est réservé dans les familles d'accueil du :

- lundi 30 avril à 9 h au lundi 14 mai à 9 h pour les sculpteurs sur pierre.
- vendredi 4 mai à 18 h au lundi 14 mai à 9 h pour les autres sculpteurs.

Les repas seront pris dans différents restaurants définis par le Comité.

22. Le Comité d'organisation du Festival organise un transport gratuit : **gare ferroviaire de Kruth - La Bresse** (22 km) le vendredi 4 mai à 15 h et le lundi 14 mai à 8 h. Les sculpteurs arrivant par avion à l'aéroport de Basel - Mulhouse Euro Airport (sortie française) pourront prendre une navette jusqu'à la gare ferroviaire de St Louis Gare et le train pour la gare ferroviaire de Kruth via Mulhouse Ville.

Nom ..... Prénom .....

Lu et approuvé Signature :

Festival de sculpture Camille Claudel La Bresse

Fiche d'inscription

photo

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Mail : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Nationalité : ..... Téléphone : .....

Je désire participer au 27e Festival de Sculpture Camille Claudel qui se tiendra à La Bresse du 5 mai à 8h au 13 mai 2018 à 18h (à partir du 30 avril pour les sculpteurs sur pierre) et j'accepte le règlement de ce Symposium.

Choix du (des) matériau(x) : .....

Œuvre commune : ☐ oui ☐ non
(Cf. article 4 du règlement, 2 sculpteurs maximum)

Signature :

Fiche d'inscription à retourner avant le 31 décembre accompagnée du règlement signé et tous les documents mentionnant à l'article 5 à :

Mairie de La Bresse, 12 place du Champtel, 88250 La Bresse